

**Motion votée à l'unanimité (24 votants) lors du Conseil de l'UFR de Biologie,  
élargi aux directeurs de laboratoires et responsables des services communs**

**Le jeudi 10 mars 2011**

Le conseil d'UFR de biologie élargi aux directeurs de laboratoire et aux responsables des services communs (Serres, Animalerie, CCMIC) s'est réuni ce jour afin d'évoquer les projets de réaménagement du quartier de Biologie de l'université.

Le conseil d'UFR découvre ce jeudi 10 mars dans un document qui sera présenté au Conseil d'Administration de l'université du 11 mars un projet concernant le futur quartier de Biologie dans le cadre du Plan Campus. Celui-ci remet en cause le projet construit collectivement et ne correspond pas aux besoins des laboratoires et de l'UFR de Biologie.

Le conseil souhaite rappeler les priorités :

1. Extension des serres et aménagement de salles de culture en environnement contrôlé
2. Construction d'une nouvelle animalerie répondant aux nouvelles normes européennes, d'une surface de 1100 m<sup>2</sup> incluant un secteur conventionnel et un secteur protégé pour la manipulation d'animaux transgéniques.
3. La construction d'un centre d'animation comprenant les sièges des 2 instituts (environnement et IRPBB), les services centraux de l'UFR de Biologie et des espaces d'animation scientifique.

Ce projet et ses priorités avaient été validés lors d'une réunion en présence du VP chargé de la Recherche (Isam Shahrour), du VP chargé du patrimoine et de l'aménagement du campus (François Buyle-Bodin) et de la DGSA (Marie-Dominique Savina) qui s'est tenue le 2 février 2011 au bâtiment C9.

Or le projet actuel prévoit la réimplantation d'équipes de recherche de l'UFR de Biologie et de Chimie entre les bâtiments SN3, SN4 et C11. Ceci implique le réaménagement en profondeur de locaux de recherche rendus fonctionnels dans leur configuration actuelle après la réalisation récente d'un nombre conséquent de travaux coûteux. Ceci ne représente pas une priorité de l'UFR et ne correspond pas à une demande des équipes concernées. Par ailleurs, les frais induits par une telle réimplantation ne sont pas compatibles avec les priorités évoquées ci dessus.

En l'état, le conseil d'UFR de biologie élargi demande solennellement que le projet initial qui avait fait l'objet d'un consensus soit maintenu et respecté.

**Résultat du vote**

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0